

**RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 DECEMBRE 2025**

**CM2025-089 Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au maire – information**

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au maire, à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2025-20	<p>Autorisation de mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du présent code (article L.2122-22 31)</p> <p>Monsieur Matthieu SEITE, 6<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné pour représenter la commune lors de la cérémonie de remise du Label Villes Actives et Sportives, organisée à Nice le 30 octobre 2025. Le déplacement est intervenu du 30 au 31 octobre 2025.</p>	21/09/2025
2025-21	<p>Marché de travaux pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur – Passation d'un avenant n°1 au marché public conclu avec la société MARC S.A. pour le lot n°2 (Gros-Œuvre).</p> <p>Montant initial du marché : 99 304,38 € HT</p> <p>Montant de l'avenant n°1 : 3 060,26 € HT (+3,08%)</p> <p>Montant du marché après avenant n°1 : 102 364,64 € HT</p> <p>Désignation des travaux supplémentaires : réalisation d'un plafond coupe-feu.</p>	14/10/2025
2025-22	<p>Mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 700 000 € auprès du Crédit agricole.</p> <p>Durée : 12 mois</p> <p>Taux d'intérêt : Taux variable Euribor 3 mois moyen + marge de 0,63% (base 365 jours)</p> <p>Modalités de remboursement : paiement trimestriel à terme échu des intérêts.</p> <p>Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale</p> <p>Frais de dossier : 0 € ; Commission d'engagement : 700 € - soit 0,10% du montant de la ligne de trésorerie</p> <p>Date d'échéance du contrat : 01/10/2026</p>	03/10/2025
2025-23	<p>Marché de travaux pour la restructuration de la cantine scolaire de l'école publique Chateaubriand : Passation d'un avenant n°3 au marché conclu avec la société SALAUN Carrelages pour le lot n°5 (Carrelage – Faïence – Sol souple)</p> <p>Montant initial du marché : 34 182,43 € HT</p> <p>Pour mémoire - Montant de l'avenant n°2 : 1 963,84 € HT</p> <p>Montant du marché après avenant n°2 : 36 146,27 € HT</p> <p>Montant de l'avenant n°3 : - 369,19 € HT</p> <p>Montant du marché après avenant n°3 : 35 777,08 € HT</p> <p>Désignation des travaux supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux en + : peinture sur retombée de poutre</li> <li>- Travaux en - : fourniture et pose de cornière, travaux de peinture sur métaux</li> </ul>	24/10/2025
2025-24	<p>Marché de travaux pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur – Passation d'un avenant n°1 au marché public conclu avec la société LE BIHAN pour le lot n°6 (Chauffage - Ventilation).</p> <p>Montant initial du marché : 298 439,46 € HT</p> <p>Montant de l'avenant n°1 : 1 440,00 € HT (+0,48%)</p> <p>Montant du marché après avenant n°1 : 299 879,46 € HT</p> <p>Désignation des travaux supplémentaires : passage d'une liaison Cat6 FTP et pose de noyaux RJ45 en baie informatique principale et en coffret électrique pour GTC</p>	24/10/2025

**CM2025-090 Indemnités de fonction des élus municipaux**

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions (groupe « Pour Guilers, une énergie nouvelle »), fixe le montant de l'enveloppe financière mensuelle globale allouée au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués, au montant maximal de 8590,99 €, fixe les montants des indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe définie, aux taux suivants :

	<b>Pourcentage sur l'indice brut terminal de la Fonction publique</b>	<b>A titre indicatif, Montant des indemnités mensuelles (sur la base de la valeur du point d'indice au 18/12/25)</b>
MAIRE	55,00 %	2 260,79 €
1 <sup>er</sup> adjoint	18,00 %	739,89 €
2 <sup>e</sup> adjoint	18,00 %	739,89 €
3 <sup>e</sup> adjoint	18,00 %	739,89 €
4 <sup>e</sup> adjoint	18,00 %	739,89 €
5 <sup>e</sup> adjoint	18,00 %	739,89 €
6 <sup>e</sup> adjoint	18,00 %	739,89 €
7 <sup>e</sup> adjoint	18,00 %	739,89 €
Conseiller municipal délégué n° 1	9,30 %	382,28 €
Conseiller municipal délégué n° 2	9,30 %	382,28 €
Conseiller municipal délégué n° 3	9,30 %	382,28 €

Précise que le montant attribué au maire est appliqué depuis le 04 décembre 2025, et que les montants attribués aux conseillers municipaux délégués sont appliqués depuis le 10 décembre, précise que ces indemnités seront versées mensuellement sur cette nouvelle base à compter de la date à laquelle la délibération sera exécutoire et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.

**CM2025-091 Information au Conseil municipal sur les arrêtés de délégation aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux**  
Le Conseil municipal est informé des délégations de fonctions et de signature des adjoints et conseillers délégués, à savoir :

- *Madame Isabelle NEDELEC*, première adjointe, déléguée aux affaires sociales, au logement, à l'insertion, aux personnes en situation de handicap et à l'administration générale ;
- *Monsieur Gilbert QUENTEL*, deuxième adjoint, délégué à la sécurité, au bien-vivre à Guilers, à l'animation et au protocole ;
- *Madame Sophie GUIAVARCH*, troisième adjointe, déléguée à l'urbanisme à l'aménagement, à l'environnement et au développement durable ;
- *Monsieur Olivier YVEN*, quatrième adjoint, délégué à la vie sportive, à la culture et à la communication ;
- *Madame Bénédicte ROLLET*, cinquième adjointe, déléguée à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse ;
- *Monsieur Jean-Jacques CADALEN*, sixième adjoint, délégué à la voirie, aux espaces verts et aux travaux ;
- *Madame Emmanuelle LE BARS*, septième adjointe, déléguée à l'économie, à l'artisanat, aux commerces et à l'emploi ;
- *Madame Nelly GALAIS*, conseillère municipale déléguée aux Centre Communal d'Action Sociale ;
- *Monsieur Michel CADOUR*, conseiller municipal délégué au personnel ;
- *Madame Stéphanie POTÉREAU*, conseillère municipale déléguée à la vie associative

**CM2025-092 Modification de la composition des commissions municipales**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des commissions.

**CM2025-093 Actualisation de l'autorisation de programme n°2021-02 – Rénovation énergétique du patrimoine communal**  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'autorisation de programme n°2021-02, autorise Monsieur le maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes, et précise que le budget principal de l'exercice 2025 sera modifié en conséquence.

**CM2025-094 Actualisation de l'autorisation de programme n°2024-02 – Rénovation – Extension de la salle de tennis (CSLB)**  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la modification de l'autorisation de programme n°2024-02, autorise Monsieur le maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes, et précise que le budget principal de l'exercice 2025 sera modifié en conséquence.

**CM2025-095 Budget principal - Exercice 2025 - Décision modificative n°3**

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 6 absentions (groupe « Pour Guilers, une énergie nouvelle »), approuve la décision modificative n°3 au budget principal 2025, prend acte que cette décision modificative porte la section d'investissement à 3 925 445,00 €, la section de fonctionnement restant inchangée et que le budget principal 2025, toutes sections confondues, se porte donc à 11 408 445,00 € en dépenses et en recettes, et autorise Monsieur le maire ou l'élu délégué à signer toutes pièces à intervenir.

**CM2025-096 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette et autorisations de programme) dans la limite des montants déterminés, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026.

**CM2025-097 Tarifs municipaux 2026**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs municipaux proposés dans les tableaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**CM2025-098 Lutte contre les dépôts et affichages sauvages – Facturation des interventions - Tarifs 2026**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2026 le tarif des prestations d'enlèvement des dépôts et affichages sauvages.

**CM2025-099 Partenariat entre L'Agora et la mairie de Guilers - Programmation du groupe NDIAZ**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce partenariat et autorise Monsieur le maire à signer la convention afférente.

**CM2025-100 Partenariat avec la Scène de Musiques Actuelles de Brest Plages Magnétiques**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les termes de la convention et autorise Monsieur Le maire à la signer.

**CM2025-101 Renouvellement de la convention avec l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre de Guilers**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide ce renouvellement de convention.

**CM2025-102 Tarification de la Saison Culturelle - Janvier à juin 2026**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la tarification pour la programmation culturelle de janvier à juin 2026.

**CM2025-103 Convention de mise à disposition d'un bureau à l'entreprise People and Baby**

Le Conseil municipal, par 16 voix pour et 13 absentions (6 du groupe « Pour Guilers, une énergie nouvelle » et 7 du groupe « Ensemble pour Guilers »), valide les termes de la convention et autorise Monsieur le maire ou son représentant à la signer.

**CM2025-104 Modification du tableau des emplois et des effectifs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avis du CST en date du 8 décembre 2025, a approuvé la modification du tableau des emplois et des effectifs qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**CM2025-105 Révision du protocole d'aménagement du temps de travail**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 absentions (groupe « Ensemble pour Guilers »), après avis du CST en date du 17 novembre 2025, approuve la révision du protocole d'aménagement du temps de travail, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, y intègre le télétravail, supprime la période estivale différenciée au profit d'un cycle unique annuel et actualise les règles relatives aux congés et ARTT.

**CM2025-106 Mise en œuvre du télétravail pour les agents communaux**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 absentions (groupe « Ensemble pour Guilers »), après avis du CST en date du 17 novembre 2025, adopte les dispositions applicables à l'instauration du télétravail pour les agents municipaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**CM2025-107 Adhésion à la convention au contrat de fourniture et de livraison de titres restaurant**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avis du CST en date du 17 novembre 2025, adhère au contrat cadre d'action sociale de fourniture de titres restaurant proposé par le CDG29 selon la proposition faite par Monsieur le maire, dit que seront éligibles tous les agents de la collectivité qui ont une pause repas sur leur temps de travail, définit le montant de la valeur faciale des titres restaurant à 7 € et le taux de participation employeur à la valeur faciale de chaque titre à 50 %, inscrit au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération et autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la délibération, notamment la convention cadre proposée par le Centre de Gestion du Finistère.

**CM2025-108 Action sociale en faveur du personnel communal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avis du CST en date du 17 novembre 2025, maintient le montant des prestations 2026 sur la base des montants de l'année 2024.

**CM2025-109 Convention de coopération avec Brest métropole en matière de lutte contre l'habitat indigne**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de coopération et autorise Monsieur le maire à la signer.

**CM2025-110 Rapport d'activité 2024 de Brest métropole**

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport.

**CM2025-111 Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain à Kermonfort**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe « Ensemble pour Guilers »), constate la désaffectation matérielle de cette emprise d'une surface de 3478 m<sup>2</sup> environ, cadastrée section BR parcelle n°3, située à Kermonfort à Guilers, prononce le déclassement de cette emprise du domaine public et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents permettant cette mise en œuvre.

**CM2025-112 Cession d'un chemin communal – Lieudit Castelmein**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les dispositions qui précèdent et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

**CM2025-113 Dénomination Place de la Cigale**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénomme la place - *PLACE LA CIGALE – Dancing - Fondé en 1961 - Par René et Rosa JULLIAN* - afin de valoriser la mémoire du site.

**CM2025-114 Calendrier des ouvertures dominicales accordées aux commerces de détail sur la commune de Guilers**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe « Ensemble pour Guilers »), a émis un avis favorable sur le calendrier des ouvertures dominicales 2026 proposées pour la commune de Guilers, à savoir les dimanches 13, 20 et 27 décembre.